

République Française
Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du mardi 20 juillet 2021 à 20h30

Date et affichage de convocation : 15/07/2021

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE Nathalie, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François

Conseillers excusés : DESBROSSES Julien, TORRENT Aude

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Nathalie LAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :

Décision 04-2021 : Virement dépenses imprévues en fonctionnement pour 701 € en faveur du compte 673 (charges exceptionnelles) pour le remboursement d'un trop perçu de compensations de la CCEALS sur l'exercice 2019 pour 700.22 €.

CONSULTATION TRANSPORT SCOLAIRE :

Suite à la consultation effectuée pour l'exécution du service de transport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, le marché est attribué à la société TRANSDEV. Le circuit de ramassage compte 49,5 km quotidiennement. Le coût du marché est de 135,42 €/jour, soit 21 450,92 € TTC à l'année. Pour mémoire, en 2019, le coût était de 196,34 €/jour.

CONSULTATION VOIRIE :

La CCEALS a lancé un appel d'offres ouvert dans le cadre d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux relatif à la voirie auquel a adhéré la commune de Neuvy-Grandchamp. 4 lots ont été définis selon le secteur géographique et la nature des travaux. Le marché a été attribué à l'entreprise COLAS située à Montceau pour les lots n° 1 et 2, et à l'entreprise BOUHET située à Digoin pour les lots n° 3 et 4. La commune de NEUVY-GRANDCHAMP était positionnée sur les lots n° 2 (secteur Est : enrobés, bicouche, monocouche) et n° 4 (réparations superficielles : point à temps à l'enrobé projeté). Les membres de la commission des chemins ont arrêté les travaux sur le chemin de la Charbonnière (ex-route de la Mine), une portion de la route de Chez Garand (côté bourg) et une portion de la route de Précý. L'ordre de service sera adressé par le maire aux entreprises concernées. Pour la commune, le coût du marché sur le lot n° 2 s'élève à 50 298,75 € HT (investissement). Le montant du marché sur le lot n° 4 est de 10 150 € HT (fonctionnement).

RAPPORTS CLECT CCEALS :

Monsieur le Maire présente les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCEALS validés le 21 juin 2021 qui doivent être soumis à la validation des conseillers municipaux de toutes les communes du territoire communautaire. Le premier rapport concerne le transfert à la CCEALS de l'accueil de loisirs sans hébergement de BOURBON LANCY. Le second concerne la répartition de l'IFER lié aux installations éoliennes sur la commune de LA CHAPELLE AU MANS. Le conseil valide à l'unanimité les deux rapports.

DISPOSITIF DEPARTEMENTAL EMPLOI :

Le département propose un « plan de soutien pour les publics jeunes de Saône-et-Loire » pour la réalisation d'un investissement dans le cadre du dispositif d'accompagnement aux collectivités pour l'emploi des jeunes pendant la saison estivale 2021. La commune est éligible à ce dispositif d'aides en raison de l'embauche d'un jeune saisonnier pendant la période juillet-août 2021 dans le cadre des travaux d'adressage sur le territoire communal pour une subvention attendue de 2 500 €. Le conseil autorise le maire à faire les démarches nécessaires.

DISPOSITIF AIDES COMMUNES CCEALS :

La CCEALS propose une subvention pour tout projet innovant et attractif, à l'initiative des communes rurales de moins de 2500 habitants. L'aménagement d'une aire de jeux à l'école maternelle, de carrés potagers à l'école primaire, ainsi que l'installation de table, bancs et poubelles remplissent les conditions d'attribution. Christian BONNEROT présente un devis de la société MANUTAN d'un montant de 6 214,39 € HT (7 457,27 € TTC) pour une subvention attendue de 3 000 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour déposer ce dossier.

PARTICIPATION FINANCIERE LE CHAUDRON :

Le conseil fixe à l'unanimité la participation financière aux frais de fonctionnement du musée au titre de l'année 2021, de la part de l'association « Le Chaudron », à hauteur de 20 000 € conformément à la convention du 31 janvier 2013.

REMBOURSEMENT ANNONCE INTERNET:

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

REGLEMENT CIMETIERE :

Christian BONNEROT, 2ème adjoint, a suivi une journée de formation sur la gestion d'un cimetière.

Le conseil émet un avis favorable à la proposition de rédaction du nouveau règlement du cimetière communal qui fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Maire.

SUBVENTION MEMOIRE ET PATRIMOINE :

Le conseil accepte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 368 € à l'association Mémoire et Patrimoine pour la somme correspondant au montant des factures d'assurance et d'électricité relatifs à l'atelier Chandieux.

DECISION MODIFICATIVE :

Le conseil adopte la décision modificative n° 3 sur le budget communal de l'exercice 2021 pour l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6574 (subvention aux associations) pour 568 € en provenance de l'article 615231.

LOTISSEMENT LE BROUILLAT :

Par vote à l'unanimité, le conseil annule la délibération du 18 mai 2021, portant sur la modification de l'article 4 du règlement intérieur du lotissement communal Le Brouillat. Les toitures à un pan demeurent donc toujours proscrites.

QUESTIONS DIVERSES :

Bâtiments communaux :

La réfection intérieure de la salle de judo est terminée.

Deux propositions de location des bâtiments industriels situés à la zone des Bruyères (anciennement SOBECA) sont étudiées par le conseil.

Le devis de la société JOURNET ENERGIES NOUVELLES, pour l'installation de toilettes dans l'ancien bureau de tabac, s'élève à 2.430 € HT.

La facture de la société JOURNET ENERGIES NOUVELLES, pour le remplacement du chauffe-eau dans un logement communal s'élève à 547,68 €.

La mairie, l'école, la cantine et un atelier (ex-SOBECA), ont été durement touchés par les dernières intempéries. Les expertises sont en cours, ainsi que le chiffrage des devis.

Antenne relai :

Une antenne relai sera implantée sur la commune de NEUVY GRANDCHAMP, impasse des Naubry, afin d'améliorer le réseau de téléphonie mobile.

Adressage : Les panneaux sont posés et les plaques ont été distribuées sauf pour la zone artisanale des Bruyères pour laquelle l'adressage est différé de quelques semaines. Les données GPS seront validées dans un délai de deux mois.

Station Météo :

L'implantation d'une station météo sur la commune pourrait être envisagée. Le sujet sera débattu ultérieurement.

PanneauPocket :

L'adhésion de la commune à cette application, sera étudiée à la rentrée.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 20 juillet 2021.

Le Maire,

Claude LEDEY

